



Extrait du registre des délibérations  
du conseil de la communauté de communes  
du Val d'Amour

République française  
Département du Jura

## Séance du 29 janvier 2024

Date de convocation

**19 janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, lundi 29 janvier à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Chissey sur Loue au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

### **Evolution tarifaire de l'assurance statutaire du personnel pour l'année 2024 N°19/2024**

Nombre de membres

**40**

Présents

**39**

Représentés

**0**

Excusés

**1**

Votants

**39**

#### **Présents**

**Mesdames** Desarbres, Paillot, Sermier, Masuyer, Valot, Giancatarino, Faivre, Falcinella-Gillard, Alixant, Pate, Junod.

**Messieurs** Dejeux, Degay, Brochet, Timal, Poulin, Pichon, Poctier, Truchot, Rougeaux, Ramaux, Chevanne, Baton, Koehren, Magdelaine, Chalumeau, Rochet, Fraichard, Bouton, Théry, Della Santa, Vuillet, Brugnot, Coutrot, Bigueur, Besia, Schouwey, Mairot, Joffre.

**Excusés** Mme Hählen.

#### **Absents**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu la délibération n°11/2020 du 18 février 2020, par laquelle le Conseil communautaire décidait de charger le Centre de Gestion du Jura de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée,

Considérant la forte sinistralité constatée en France depuis 2020 et un rapport sinistre à prime (remboursements/cotisations) négatif,

Considérant que CNP assurances a demandé à tous ses intermédiaires de gestion de résilier à titre conservatoire tous les contrats en cours, et de revoir le taux de cotisations, collectivité par collectivité,

Considérant que la Communauté de communes du Val d'Amour paiera pour 2024 un taux de 6,43% soit 119 000€ de cotisation pour une couverture identique,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer les avenants correspondants à la hausse du taux de cotisation.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

**Etienne Rougeaux**

Le Président



**Jean-Claude Pichon**

Secrétaire de séance

